Nations Unies A/C.5/55/SR.57

Assemblée générale

Cinquante-cinquième session

Documents officiels

Distr. générale
24 avril 2001
Français
Original: anglais

Cinquième Commission

Compte rendu analytique de la 57e séance
Tenue au Siège, à New York, le lundi 9 avril 2001, à 15 heures

Président : M. Rosenthal. . . . . (Guatemala)
Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires : M. Mselle

Sommaire

Point 132 de l'ordre du jour : Financement de la Mission des Nations Unies en Sierra Leone (*suite*)

Point 116 de l'ordre du jour : Examen de l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'organisation des Nations Unies (*suite*)

Rapports du Bureau des services de contrôle interne (*suite*)

Point 122 de l'ordre du jour : Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies (*suite*)

Point 124 de l'ordre du jour : Régime commun des Nations Unies (*suite*)

Point 126 de l'ordre du jour : Rapport du Secrétaire général sur les activités du Bureau des services de contrôle interne (*suite*)

Point 123 de l'ordre du jour : Gestion des ressources humaines (*suite*)

Questions diverses

Achèvement des travaux de la Cinquième Commission pour la première partie de la reprise de la cinquante-cinquième session de l'Assemblée générale

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

01-32672 (F)
0132672

La séance est ouverte à 10 h 10.

Point 132 de l'ordre du jour : Financement de la Mission des Nations Unies en Sierra Leone (*suite*) (A/C.5/55/L.49)

Projet de résolution A/C.5/55/L.49

1. **Mme Dinič** (Croatie), Vice-Présidente, présentant le projet de résolution A/C.5/55/L.49, formule le souhait qu'il soit adopté par consensus.

2. L*e projet de résolution A/C.5/55/L.49 est adopté.*

Point 116 de l'ordre du jour : Examen de l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies (*suite*)

Rapports du Bureau des services de contrôle interne (*suite*) (A/C.5/55/L.56)

Projet de décision A/C.5/55/L.56

3. **M. Kelapile** (Botswana), Vice-Président, présentant le projet de décision A/C.5/55/L.56, dit que le rapport du Bureau des services de contrôle interne sur l'inspection du regroupement des services d'appui technique dans le Département des affaires de l'Assemblée générale et des services de conférence (A/55/803) a aussi été présenté au titre de ce point de l'ordre du jour, en même temps que les quatre rapports mentionnés dans le projet de décision, mais que la Commission a décidé de poursuivre son examen à la deuxième partie de la reprise de la cinquante-cinquième session de l'Assemblée pour permettre à une délégation d'obtenir des précisions au sujet d'un certain nombre de questions qu'elle avait soulevées. Il préconise que le projet de décision soit adopté par consensus.

4. *Le projet de décision A/C.5/55/L.56 est adopté.*

Point 122 de l'ordre du jour : Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies (*suite*) (A/55/789)

5. **M. Chandra** (Inde), Vice-Président, rendant compte des consultations officieuses relatives à ce point de l'ordre du jour, dit qu'une grande majorité des délégations ont estimé que la Commission devrait renvoyer à plus tard sa décision sur l'application de l'Article 19 de la Charte, en attendant que le Comité des contributions examine, à sa prochaine session, le rapport y relatif du Secrétaire général (A/55/789).

6. **M. Ahmed** (Iraq) dit que, le 6 août 1990, le Conseil de sécurité a imposé des sanctions très rigoureuses contre l'Iraq par sa résolution 661 (1990), sanctions qui interdisent notamment à l'Iraq d'exporter des marchandises de toute nature et gèlent ses avoirs à l'étranger. Ces sanctions ont empêché l'Iraq d'obtenir des ressources pour acheter des produits alimentaires et des médicaments, sans parler du paiement de sa contribution aux organisations internationales dont il est membre. De plus, à la fin de 1992, l'Organisation des Nations Unies a refusé d'accepter que l'Iraq verse sa contribution en dinars iraquiens. Comme, en raison de l'embargo, l'Iraq ne peut pas verser sa contribution en devises, ses arriérés dépassent aujourd'hui le montant prévu à l'Article 19 de la Charte.

7. Depuis 1994, l'Iraq a régulièrement demandé à être exempté de l'application des dispositions de l'Article 19 jusqu'à la levée des sanctions, ou d'être autorisé à verser sa contribution en monnaie nationale, comme il l'a fait jusqu'en 1992. Toutefois, un membre du Comité des contributions s'est opposé à cette demande pour des raisons politiques. La demande a été examinée pour la dernière fois à la session extraordinaire de février 1999 du Comité des contributions. Comme l'indique le rapport du Comité à l'Assemblée générale (A/53/11/Add.1, par. 64), il y a eu un débat sur la question de savoir si les arriérés de contributions de l'Iraq pouvaient être réglés par la vente de pétrole iraquien et certains membres ont jugé qu'il convenait d'explorer cette possibilité.

8. En conséquence, en janvier 2000, l'Iraq a demandé au Conseil de sécurité d'approuver l'affectation de 24 millions de dollars du Compte Iraq établi en application de la résolution 986 (1995) et du mémorandum d'accord du 20 mai 1996, notamment des comptes 53 % et 13 %, au paiement, entre autres, de ses arriérés de contributions au budget de l'Organisation. De nombreux membres ont appuyé la demande iraquienne, mais les États-Unis s'y sont opposés au motif que le produit de la vente de pétrole iraquien devait être employé exclusivement aux fins énoncées dans la résolution 986 (1995). En avril 2000, l'Iraq a demandé que le même montant soit prélevé sur le compte 2,2 % affecté aux dépenses administratives et opérationnelles du Programme Iraq, qui présentait à l'époque un excédent de plus de 212 millions de dollars. Le Conseil a examiné cette demande sans pouvoir parvenir à un consensus

und_gen_n0132672_docu_n

et la délégation iraquienne a été informée ultérieurement qu'un membre, les États-Unis, avait bloqué l'initiative.

9. L'Iraq attache une grande importance au règlement de ses arriérés envers les organisations internationales et en particulier l'ONU. Son gouvernement a présenté une demande légitime pour pouvoir employer les fonds accumulés sur le compte 2,2 pour cent à cet effet, faisant observer que le règlement intégral de la contribution de l'Iraq à l'Organisation aiderait à atténuer sa crise financière.

10. **Le Président** dit que la Commission a pris note des observations du représentant de l'Iraq.

11. Il suggère que la Commission prenne note des renseignements communiqués par le Vice-Président.

12. *Il en est ainsi décidé.*

Point 124 de l'ordre du jour : Régime commun des Nations Unies (*suite*)

Renforcement de la fonction publique internationale (*suite*) (A/C.5/55/L.55)

Projet de décision A/C.5/55/L.55

13. **M. Chandra** (Inde), Vice-Président, présentant le projet de décision A/C.5/55/L.55, souhaite qu'il soit adopté par consensus.

14. *Le projet de décision A/C.5/55/L.55 est adopté.*

Point 126 de l'ordre du jour : Rapport du Secrétaire général sur les activités du Bureau des services de contrôle interne (*suite*) (A/C.5/55/L.58)

Projet de décision A/C.5/55/L.58

15. **M. Kelapile** (Botswana), Vice-Président, présente le projet de décision A/C.5/55/L.58.

16. *Le projet de décision A/C.5/55/L.58 est adopté.*

La séance est suspendue à 15 h 40 et reprend à 16 h 35.

Point 123 de l'ordre du jour : Gestion des ressources humaines (*suite*) (A/C.5/55/L.57)

17. **M. Chaudhry** (Pakistan), intervenant en qualité de coordonnateur des consultations officieuses sur le projet de résolution relative à la gestion des ressources humaines, dit qu'après un effort intensif et notamment plusieurs consultations qui se sont prolongées tard dans la nuit, les participants se sont mis d'accord sur environ 180 des 200 paragraphes du projet, comme le montre la version la plus récente du texte qui a été distribué aux membres. Vu la longueur du document et l'ampleur du sujet, les délégations peuvent être fières de leur accomplissement. Il y a parmi les membres de la Commission un consensus pour renvoyer l'examen des 20 paragraphes restants, qui concernent les arrangements contractuels, le recrutement et le recyclage ainsi que l'administration de la justice, à la deuxième partie de la reprise de la cinquante-cinquième session de l'Assemblée. Compte tenu de la volonté politique et de l'esprit constructif dont les participants aux négociations ont fait preuve, l'orateur est optimiste et pense que la Commission pourra achever ses travaux sur la gestion des ressources humaines dans ce délai.

18. **Le Président** remercie le représentant du Pakistan pour l'énorme effort qu'il a fait afin d'obtenir un consensus sur une question aussi difficile et complexe. Il pense lui aussi que les négociations ont été constructives et partage l'optimisme du coordonnateur. Soulignant la nécessité d'offrir les meilleures conditions possibles pour attirer un personnel de grande qualité à l'Organisation et les responsabilités de la Commission dans un domaine aussi délicat, il dit qu'il serait extrêmement décevant que le Comité ne parvienne pas à achever ses travaux avant la fin de la deuxième partie de la reprise de la cinquante-cinquième session de l'Assemblée.

19. *Le projet de décision A/C.5/55/L.57 est adopté.*

20. **M. Lenefors** (Suède), intervenant au nom de l'Union européenne pour expliquer sa position après la décision, dit que le travail de la Commission a été intense et fécond et qu'il ne restera qu'un nombre limité de questions à examiner en mai. Le projet de texte dont la Commission est saisie est une base très solide pour la poursuite des négociations. L'orateur remercie M. Chaudhry, les membres de la Commission et son secrétariat pour leur contribution et ne doute pas que la Commission parviendra à achever ses négociations à la deuxième partie de la reprise de la cinquante-cinquième session de l'Assemblée.

21. **M. Mirmohammad** (République islamique d'Iran), intervenant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, se dit déçu que le projet de résolution n'ait pas été adopté une semaine plus tôt. Le Groupe des 77 et la Chine ont fait preuve de souplesse, comprenant que les

autres délégations aient besoin de plus de temps, mais cela s'est révélé insuffisant. Le Groupe des 77 et la Chine participeront dans un esprit constructif à la reprise des négociations, dont ils espèrent qu'elles déboucheront sur l'adoption du projet de résolution dans son intégralité.

22. **M. Fox** (Australie), intervenant aussi au nom du Canada et de la Nouvelle-Zélande, remercie le coordonnateur et les délégations, et en particulier le Président du Groupe des 77 et de la Chine et le Président de l'Union européenne, pour leur rôle constructif dans les négociations. Il espère que les innovations techniques introduites par le Secrétariat dans les consultations officieuses seront conservées. Le projet de texte dans sa forme actuelle est le fruit d'un travail considérable et d'un énorme effort de toutes les délégations pour surmonter les divergences. En dépit des avertissements qu'il contient dans plusieurs domaines importants de la réforme, on a tout lieu de penser que la Commission approuvera l'intégralité du texte à la deuxième partie de la reprise de la cinquante-cinquième session. Le Canada, l'Australie et la Nouvelle-Zélande espèrent que le Secrétaire général et le Secrétariat seront encouragés par le travail de la Commission et que le Secrétaire général poursuivra ses réformes.

23. **M. Dugan** (États-Unis d'Amérique) dit que sa délégation consultera les autres délégations entre la première et la deuxième partie de la reprise de la cinquante-cinquième session de l'Assemblée pour essayer de combler les écarts qui les séparaient au sujet du reste du projet de texte. Il est rare que l'Organisation examine un texte aussi ambitieux et on a déjà fait des progrès importants. La délégation des États-Unis remercie tous ceux qui ont permis ce résultat et attend avec intérêt la reprise des négociations sur le projet de résolution en mai.

Questions diverses

24. **Le Président** appelle l'attention sur l'avis donné par le Secrétaire général adjoint aux affaires juridiques, Conseiller juridique, au sujet du sens de l'expression « prendre note », qui est distribué sous la cote A/C.5/55/42. Il a sollicité cet avis en réponse à une demande du représentant de la République arabe syrienne. Le Conseiller juridique pourra répondre aux questions supplémentaires de la Commission au début de la deuxième partie de la reprise de la cinquante-cinquième session.

25. **M. Nakkari** (République arabe syrienne) remercie du fond du coeur le Président de la façon habile et avisée dont il a conduit les travaux de la Cinquième Commission, en laissant tous les membres exprimer leur point de vue. Il remercie aussi le Secrétaire général adjoint aux affaires juridiques, Conseiller juridique, de sa réponse et du fait qu'il soit disposé à fournir des explications supplémentaires à la deuxième partie de la reprise de la cinquante-cinquième session.

Achèvement des travaux de la Cinquième Commission pour la première partie de la reprise de la cinquante-cinquième session de l'Assemblée générale

26. **Le Président** déclare que la Cinquième Commission a achevé ses travaux pour la première partie de la reprise de la cinquante-cinquième session et que le point de l'ordre du jour relatif à la gestion des ressources humaines sera le premier examiné à la deuxième partie de la reprise de la cinquante-cinquième session de l'Assemblée.

27. *La séance est levée à 16 h 55.*

und_gen_n0132672_docu_n